

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juin 2012

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 juin 2012 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mme la conseillère	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Thérèse Gagnon
--------------------	----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2012-06-125 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-126 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-127 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2012 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-128 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de deux cent trois mille neuf cent seize dollars et soixante-six cents (203 916,66 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de douze mille cent quarante et un dollars et quatre-vingt-deux cents (12 141,82 \$), et les salaires payés au montant de dix mille quatre-vingt-deux dollars et cinquante-cinq cents (10 082,55 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de deux cent vingt-six mille cent quarante et un dollars et trois cents (226 141,03 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4269 à 4294 du compte bancaire numéro 400058.

QUE la dépense reliée au compte bancaire numéro 600676 comporte le chèque numéro 7.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2012-06-129 RENOUVELLEMENT - EMPRUNT TEMPORAIRE SOUS FORME DE MARGE DE CRÉDIT - CAISSE POPULAIRE DU RIVAGE ET DES MONTS

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE renouveler l'emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, au montant de trois cents mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane,

tous les documents relatifs concernant le renouvellement de l'emprunt temporaire sous forme de crédit auprès de la Caisse populaire du Rivage et des Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-130 ACCEPTATION - DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL - ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE - JANVIER À JUIN 2012

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-131 TRAVAUX MUNICIPAUX - RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les travaux municipaux, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsque la Municipalité prévoit dans cette résolution, l'approbation des deniers nécessaires pour en payer à même des fonds généraux, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sont rendus nécessaires selon la liste présentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2012.

QUE la liste des travaux d'amélioration du réseau routier municipal fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si elle est ici au long reproduite.

D'approprier au paiement de ces travaux les deniers nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de cent huit mille six cent dix-neuf dollars (108 619 \$).

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-132 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE D'ABRASIF - SAISON HIVERNALE 2012-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite, a été adressée à au moins deux soumissionnaires, concernant la fourniture d'abrasif pour la saison 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Sablière S.A.D. inc. et 9202-4603 Québec inc., le contrat pour l'approvisionnement en sable d'abrasif de type AB-10 et le mixage pour la somme de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) la tonne, taxes en sus, le transport de l'abrasif de Saint-René-de-Matane à Saint-René-de-Matane pour la somme de trois dollars et cinquante cents (3,50 \$) la tonne, taxes en sus, et le transport de 15 tonnes de sel non préparé de Matane à Saint-René-de-Matane pour la somme de sept dollars et trente-deux cents (7,32 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2012-2013, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, en date du 28 mai 2012, au devis et aux autres documents de l'appel d'offres sur invitation écrite.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 635.

012-06-133 RECHARGEMENT DE GRAVIER - CHEMIN DU 10^E ET 11^E RANG - TRAVAUX DE VOIRIE 2012

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation écrite pour le rechargement de gravier d'une partie du chemin du 10^e et 11^e Rang dans le cadre de travaux de voirie 2012, une seule soumission a été reçue, comme il appert au procès-verbal de l'ouverture de soumission établi en date du 29 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'une étude de la soumission a été faite par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par le seul soumissionnaire sont jugés trop élevés et dépassent les prévisions budgétaires et la capacité de payer de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juin 2012

DE ne pas donner suite au projet de rechargement de gravier d'une partie du chemin du 10^e et 11^e Rang;

DE ne pas retenir la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour le rechargement de gravier d'une partie du chemin du 10^e et 11^e Rang dans le cadre de travaux de voirie 2012.

DE retourner au soumissionnaire le chèque visé au montant de neuf mille six cent vingt-trois dollars et quarante cents (9 623,40 \$).

D'aviser le seul soumissionnaire de la présente décision de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et qu'elle décline toute responsabilité à son égard comme stipulé à l'article 11 du cahier des charges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2012-06-134 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-PR-03(2), INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
2009-03 AFIN DE TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2012-PR-03(2), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane ».

DE transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement numéro 2012-PR-03(2) à la Municipalité régionale de comté de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2012-06-135 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PACTE RURAL 2007-2014 - MRC DE
MATANE - PROJET D'INFRASTRUCTURE EN LOISIR - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

DE nommer Mme la directrice générale Yvette Boulay signataire et responsable des démarches en lien avec la demande d'aide financière relativement au projet « Infrastructures en loisir », et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2012-06-136 AFFECTATION DE FONDS MUNICIPAUX - PROJET D'INFRASTRUCTURES
EN LOISIR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'affecter le produit de la vente du surplus d'actifs, soit le tracteur John Deere 1972 et ses équipements, pour un montant de sept mille dollars (7 000 \$), au projet d'infrastructures en loisir, poste budgétaire 02 702 90 991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-137 GÉNIE FORESTIER - ADOPTION DU PROJET DE CHARTE DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ PAR LA MRC DE MATANE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a adopté le projet de charte de la forêt de proximité lors de sa séance ordinaire tenue le 18 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE mandater M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents jugés utiles et nécessaires pour donner plein effet au projet de la charte de la forêt de proximité de la MRC de Matane.

DE féliciter le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane pour la réalisation du document préparé concernant la charte de la forêt de proximité de la MRC de Matane, 2013-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-138 ACCEPTATION - DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2011

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-139 DEMANDE DE TRAVAUX AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ROUTE 195 - SECTEUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION - NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction de la route 195 dans le secteur de l'hôtel Le Métropole;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de reconstruction de la route 195, cette partie de route deviendra une route municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder au nettoyage et creusage des fossés de cette partie de route, soit à partir de la route de la Montagne Nord jusqu'au 266, route 195, en direction sud, et ce, avant que cette partie de chemin soit remis à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-06-140 AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX ET VOIRIE - PHASE 2 - CONSTRUCTION POLARIS INC.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juin 2012

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 4, daté du 4 juin 2012, à « Construction Polaris inc. », concernant les travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec, pour un montant de cent quarante et un mille six cent quarante-quatre dollars et soixante cents (141 644,60 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

QUE les travaux exclusifs au ministère des Transports du Québec s'élèvent à soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-cinq dollars (79 855 \$), taxes incluses.

QUE les travaux exclusifs à la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'élèvent à soixante et un mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante cents (61 789,60 \$), taxes incluses.

DE transmettre copie de la présente résolution à BPR-Infrastructure inc. ainsi qu'à Construction Polaris inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés, soit le poste budgétaire 02 320 01 722 en ce qui a trait aux travaux exclusifs au ministère des Transports du Québec et le poste budgétaire 02 320 01 723 pour les travaux exclusifs à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2012

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance de mai 2012 de la MRC de Matane.

2012-06-141 CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire se doter d'un service régional de génie civil;

CONSIDÉRANT l'étude de l'argumentaire fourni par la MRC de Matane en faveur de la création d'un service régional de génie civil sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a procédé à l'étude de ses projets futurs nécessitant l'utilisation d'un service de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la position de Municipalité de Saint-René-de-Matane est de s'opposer à la création d'un service régional de génie civil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juin 2012

DE faire savoir à la MRC de Matane que la Municipalité de Saint-René-de-Matane refuse de faire partie d'une éventuelle entente relative à la mise en place d'un service de génie civil et refuse d'assumer toute quote-part pour un tel service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle à inscrire à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2012-06-142 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 juin 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg